

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Sylvaine FLEURIAU - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT - Thierry REPENTIN - Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET - Florian MAITRE - Cécile MERIGUET - Nathalie SCHMITT - Nicolas MERCAT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-23

PAE DE LA DIGUE

VENTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE COGNIN

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, Président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour l'aménagement et la gestion du parc d'activités économiques de La Digue, situé sur la commune de Cognin.

La société Dalkia, concessionnaire du réseau de chaleur urbain de Chambéry, Cognin, La Motte-Servolex et Bassens, par Délégation de Service Public (DSP), porte un projet de construction d'une chaufferie bois destinée à alimenter le réseau de chaleur urbain R3C.

Le terrain concerné se situe sur la commune de Cognin, l'une des quatre communes concédantes.

La chaufferie est identifiée dans le contrat de DSP comme un bien de retour.

La création et l'exploitation d'un réseau de chaleur public constitue un service public qui relève de la compétence des communes.

Dans la mesure où la construction envisagée a vocation à contribuer au fonctionnement d'un service public, il est envisagé de céder le terrain d'assiette à la commune de Cognin, à charge pour elle de conclure avec la société Dalkia une convention d'occupation temporaire du domaine public (COT), pour la réalisation de la chaufferie, qui reviendra à l'autorité délégante en fin de DSP.

Cette cession est envisagée moyennant le prix négocié de 140 € HT/m² dont le paiement sera différé à la signature de la COT avec la société R3C (RESEAU DE CHALEUR DE LA CLUSE DE CHAMBERY), ou toute société qu'elle se substituerait à cet effet.

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu la sollicitation du Pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 14 octobre 2025, et l'absence de réponse dans le délai d'un mois, l'opération pouvant être valablement réalisée aux conditions projetées,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la cession d'une emprise de foncier d'environ 4 885 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AB numéros 609, 603 et 607, au profit de la commune de Cognin, à charge pour elle de le mettre à disposition de la société R3C pour la réalisation d'une chaufferie biomasse dédiée au réseau de chaleur urbain, dans le cadre de la DSP, ou toute société qu'elle se substituerait à cet effet.

Article 2 : Approuve les modalités financières de la vente, à savoir un prix de 140 € HT/m², soit un montant global d'environ 683 900,00 euros HT, dont le paiement sera différé à la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir entre la commune de Cognin et la société R3C ou toute société qu'elle se substituerait à cet effet. Les frais liés à cet acte seront supportés par la société R3C ou toute société qu'elle se substituerait pour la réalisation de cette opération.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, constituer toute servitude, et signer tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 26 mai 2026.



Luc BERTHOUD
Président